

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

DECISION DU PRESIDENT N° 57/2025

OBJET : DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE AU TITRE DU DISPOSITIF "SOUTIEN DES FORCES DE SECURITE ET A LA SECURISATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS"

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de Sécurité Intérieure, et, notamment, l'article L.251-2 ;

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) en vigueur ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2021.7.51.202 en date du 15 décembre 2021 relative à l'évolution de la Police Intercommunale ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2022.1.6.6 du 07 mars 2022 approuvant le Projet de territoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine sur la période 2022-2030, dans lequel est inscrit l'orientation stratégique dédiée à la Sécurité Publique et Lutte contre la Délinquance ;

VU les délibérations n° 2022.4.14.75 du 16 mai 2022 et 2022.6.24.123 du 26 septembre 2022 portant création d'emplois supplémentaires d'agents de police municipale ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2023.6.34.185 du 18 octobre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil au Président ;

VU la délibération de la Commission Permanente n°CP 2017-608 du 22 novembre 2017, version consolidée résultant des modifications suivant la délibération n°CP 2021-386 du 22 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT que la Région Ile-de-France, dans le cadre de son dispositif "Bouclier de Sécurité" soutient l'équipement des Forces de Sécurité ;

CONSIDERANT l'évolution des effectifs de sécurité au bénéfice des communes adhérentes au dispositif, de ses moyens et de ses capacités opérationnelles ;

CONSIDERANT le plan de financement suivant :

Nature des dépenses	Montant HT	Taux d'intervention	Montant de la subvention sollicitée
Equipements des forces de police	20 895.80 €	30%	6 269.00 €

DECIDE

Article 1^{er} : DE SOLLICITER une subvention auprès de la Région Ile-de-France d'un montant de 6 269.00 € pour un montant prévisionnel global de 20 895.80 € H.T, au titre du dispositif "Soutien à l'équipement des Forces de Sécurité et à la Sécurisation des Equipements Publics",

Article 2 : DE SIGNER, ou son représentant, tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 03/04/2025

Accusé de réception

077-247700057-20250403-59327-AU-1-1

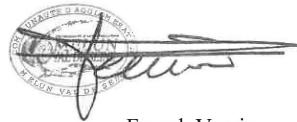
Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication ou notification : NEANT

Signé par le Président, Franck VERNIN

Le Président,

A handwritten signature of Franck Vernin, consisting of a stylized 'f' and 'vernin', placed over a circular official seal.

Franck Vernin